

République Démocratique du Congo

MINISTERE DU BUDGET

**RAPPORT SYNTHESE DU
SEMINAIRE D'ORIENTATION
BUDGETAIRE**

Juillet 2014

Le séminaire d'orientation budgétaire qui vient de se dérouler du 28 au 30 juillet 2014 a été marqué par cinq temps forts :

- L'ouverture du séminaire par son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget ;
- Les exposés des experts centrés sur la planification stratégique, la préfiguration du projet de loi de finances 2015, le financement des gaps, les leçons tirées du premier exercice de consolidation budgétaire (2014) et les innovations de la LOFIP à introduire dans le cadre de la loi de finances 2015 ainsi que les préoccupations des participants ;
- Les travaux en atelier des treize (13) secteurs sur les politiques incluses dans la PBAG suivis de l'audition des rapports de groupes à la plénière ;
- Les recommandations formulées au cours du séminaire.

I. SEANCE D'OUVERTURE DU SEMINAIRE

Après le mot de bienvenue de Monsieur le Secrétaire Général au Budget, Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget a :

- réitéré l'engagement du Gouvernement de déposer le projet de loi de finances 2015 dans le délai constitutionnel ;
- situé le cadre légal de l'exercice d'orientation budgétaire et son objectif dans l'encadrement de la politique budgétaire ;
- rappelé les objectifs de ce séminaire, à savoir susciter l'adhésion des partenaires sociaux, techniques et financiers pour des choix judicieux des politiques publiques et la perception des contraintes dans l'accomplissement des actions du Gouvernement.
- circonscrit les trois (3) facteurs susceptibles de mettre en mal les actions du Gouvernement, à savoir le niveau limité de mobilisation des ressources internes, la faible capacité d'absorption des ressources extérieures et les difficultés d'absorption des ressources transférées en provinces ;

- annoncé les politiques macroéconomiques à moyen terme ainsi que les politiques sectorielles incluses dans la PBAG, à savoir les secteurs prioritaires traditionnels, les secteurs à lois de programmation ou à grandes réformes ainsi que le secteur des transports et du tourisme ;
- invité la société civile de participer aussi aux conférences budgétaires, toujours pour plus transparence et de participation citoyenne.

II. EXPOSE DES EXPERTS ET PREOCCUPATIONS DES PARTICIPANTS

En ce qui concerne les exposés, le séminaire a enregistré six interventions :

1. **Planification nationale du développement de la RDC.** Le Conseiller principal à la Primature, Monsieur **NTAGOMA** a abordé les points ci-après :
 - bref aperçu sur l'évolution historique et récente de l'économie congolaise et les facteurs explicatifs ;
 - la vision à long terme du chef de l'Etat, celui de l'émergence de la RDC ;
 - les stratégies à court terme en vue de la matérialisation de cette vision ;
 - l'élaboration du plan stratégique de développement national.
2. **Planification stratégique de développement.** Madame **MUKIRAMFI Modestine**, Directeur-chef de service de la DEME/Plan, a développée, les points ci-après :
 - Note introductive sur les notions théoriques de la planification stratégique ;
 - Processus de planification de développement ;
 - Harmonisation entre le DSCR 2 et le PAG ;
 - PAP renforcé et le budget de l'Etat ;
 - Recommandations et conclusion.

3. **Préfiguration de la loi de finances 2015** : sur ce sujet, Monsieur **Raymond NDUDI**, Directeur-Chef de Service de la Préparation et Suivi du Budget, a abordé dans son intervention cinq points :

- l'intérêt de la préfiguration budgétaire appuyé par quelques notions théoriques sur la préfiguration ;
- les caractéristiques du budget préfiguré 2015 ;
- la présentation analytique des dépenses et les politiques sous-jacentes ;
- le financement du budget de l'exercice 2015 ;
- les recommandations d'ordre général à l'attention des acteurs de la société civile pour apporter des contributions nécessaires de manière à améliorer la PBAG et la préfiguration du budget 2015.

4. **Stratégies de financement des gaps budgétaires**. Monsieur le Directeur de Cabinet adjoint, **Jean-Claude LAPOLE** a abordé ce thème en quatre points essentiels, à savoir :

- le mode d'estimation des besoins de financement ;
- l'évolution du solde budgétaire ;
- les sources de financement des gaps budgétaires (traditionnels et innovants) ;
- les recommandations pour améliorer la transparence et le financement des gaps.

5. **Opérations budgétaires en provinces, Consolidation budgétaire et Gestion concertée des Investissements transférés**. Monsieur le Directeur de Cabinet adjoint, **Jean-Claude LAPOLE**, a abordé ce thème en quatre points majeurs, à savoir :

- la gestion budgétaire actuelle en provinces ;
- la première consolidation budgétaire : notions, contraintes, résultats et leçons tirées ;
- la gestion concertée des investissements avec les provinces ;

- les recommandations.

6. Innovations de la LOFIP à introduire dans la loi de finances 2015, Madame **Judith SUMINWA**, Conseillère à la Vice-Primature, a étayé les trois principales innovations, à savoir :

- les autorisations d'engagement et les crédits de paiements en ce qui concerne la budgétisation des investissements ;
- les plafonds des autorisations d'emplois rémunérés liés à l'amélioration de la budgétisation des rémunérations ;
- les budgets annexes et les comptes spéciaux, en ce qui concerne leur nouveau mode de présentation à partir de 2015.

A l'issue des exposés, les participants ont exprimé quelques préoccupations dont les principales peuvent être résumées comme suit :

2.1. En matière de planification

- L'absence de lien entre la stabilité macroéconomique et le vécu quotidien de la population ;
- La place des élus locaux et de leurs entités dans un plan de développement au niveau du sommet et non de la base.

2.2. En matière de mise en œuvre des actions du PAG

- Le non respect de l'accord de Maputo qui fixe à 10% la part du secteur agricole dans le budget ;
- L'absence de la politique de protection des droits de l'homme dans la PBAG ;
- La prise en compte de l'éducation à la citoyenneté, gage pour l'incitation de la population au paiement de l'impôt ;
- L'impact des économies de la bancarisation de la paie et son évaluation depuis sa mise en œuvre.

2.3. En matière de financement des actions du Gouvernement

- Le niveau très faible de la préfiguration du Budget 2015 au regard des potentialités de la RDC ;

- La nécessité de veiller au réalisme des recettes quand on considère, par exemple, l'apport de l'IPR de **30 millions** des contribuables qui se situerait à près de **3.000 milliards de FC** pour une contribution moyenne annuelle de 100 dollars par an ;
- La discrimination constatée dans le paiement de l'impôt foncier.

III. TRAVAUX EN GROUPES

En ce qui concerne les travaux en atelier, treize groupes hétérogènes (experts sectoriels, membres de la société civile, PTF, syndicats) ont été composés dont cinq basés à l'Hôtel Sultani et huit à l'Hôtel Venus.

Les échanges ont porté essentiellement sur les recettes de chaque secteur, sur les mesures fiscales envisagées ainsi que sur les actions phares de leurs politiques et le mode de financement de celles-ci. Certains sectoriels ont confirmé la programmation reprise dans la PBAG, d'autres par contre l'ont amendée.

IV. RECOMMANDATIONS

4.1. En matière de planification

- La nécessité d'éviter de faire table rase continuellement en matière de planification ;
- La nécessité d'associer les provinces dans le séminaire d'orientation budgétaire pour la prise en compte des besoins des couches sociales du pays;
- La nécessité pour le Gouvernement de viabiliser la vision de la révolution de la modernité, qui implique des voies de communication comme les routes, le chemin de fer, l'eau et l'électricité, etc.

4.2. En matière de mise en œuvre des actions du PAG

- La mise en place d'une politique de lutte contre la corruption au sein de chaque ministère ;
- La nécessité d'effectuer la rationalisation des rémunérations sans discrimination de catégorie de bénéficiaires ;

- La mise en place par le Ministère de l'Economie de la mercuriale des prix pour la vérification des coûts de base.

4.3. En matière de financement des actions du Gouvernement

- L'organisation d'une table ronde sur les recettes pour dégager des pistes de maximisation des recettes et de lutte contre la corruption ;
- Le renforcement du contrôle des régies financières pour la maximisation des recettes ;
- La nécessité d'assurer un suivi efficace de la production du cuivre pour renflouer le budget de l'Etat ;
- La nécessité d'évaluer au préalable l'investissement de Tenke Fungurume et de KCC en matière de production de cuivre et de cobalt, avant qu'ils ne passent à la phase de construction des usines ;
- La nécessité de hisser la production pétrolière du pays ;
- La canalisation au Trésor public du niveau réel des recettes des cours et tribunaux, à l'instar de droits de greffe, des cautions et des amendes transactionnelles ;
- Le captage par le Gouvernement du manque à gagner enregistré dans le cadre de l'exploitation du bois ;
- La nécessité d'organiser le marché financier interne et d'y recourir pour le financement des gaps ;
- L'évaluation de la réforme des entreprises publiques.

4.4. Recommandations particulières par secteur :

4.4.1. En matière de Santé

- Réorganiser le Programme national de l'hygiène aux frontières (PNHF) par la mise en place de nouveaux postes d'attache ;
- Améliorer le suivi des recettes au niveau des formations sanitaires relevant des budgets annexes ;
- Etablir un plan de mécanisation progressive des effectifs non payés ;

- Rationaliser les rémunérations du secteur par la suppression des zones salariales à travers la République ;
- Assurer la mise à la retraite du personnel éligible.

4.4.2. En matière d'éducation (EPSP)

- Assurer le paiement des arriérés de loyers des établissements scolaires publics locataires ;
- Assurer la mise à la retraite effective du personnel.

4.4.3. En matière d'Agriculture

- Assurer un financement adéquat du secteur agricole par l'amélioration des infrastructures, la fourniture d'équipements, l'accès au crédit, l'assurance agricole et la gestion des calamités ;
- Accélérer la mise sur pied du Fonds National du Développement Agricole et de la banque (guichet) de crédit agricole conformément à la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture ;
- Améliorer l'efficacité de la gestion thématique et des ressources financières du secteur par l'intégration de l'INERA au sein de l'Administration de l'Agriculture ;
- Assurer la collecte des actes du secteur à travers un guichet unique ;
- Promouvoir une culture d'exportation avec l'appui technique du Service de Quarantaine Animale et Végétale (SQUAV) par le renforcement de la production interne ;
- Revisiter le système d'exonération à l'entrée des denrées alimentaires (farines de blé, huiles,...) par la réhabilitation et l'équipement des structures du SQUAV dans les postes frontaliers ;
- actualiser les textes réglementaires du secteur agricole (loi sur les semences, les obtentions végétales, les zoo-sanitaires, les pesticides, les fertilisants, les OGM,...) en les alignant sur le standard international.

4.4.4. En matière des infrastructures et travaux publics

- La nécessité de tenir des assises pour déterminer les coûts réels par kilomètre de route ;
- L'amélioration des crédits alloués au secteur.

4.4.5. En matière d'énergie

- Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques du secteur ;
- La création des centres de formation avec des modules adaptés aux missions du secteur.

4.4.6. En matière de tourisme

- La nécessité de réhabiliter les actes omis dans la nomenclature budgétaire, à savoir redevances sur les nuitées hôtelières et redevances sur les repas et boissons ;
- La nécessité d'intégrer les actes innovants dont la redevance sur le voyage lacustre et la redevance sur les agences de facilitation.

4.4.7. En matière de Défense

- La révision des crédits alloués pour tenir compte de la réalité du secteur ;
- La nécessité d'évaluer de manière exhaustive les investissements en s'appuyant sur la commission en charge des infrastructures des FARDC.

4.4.8. En matière des services de sécurité

- Lutter contre les interventions tant politiques qu'administratives empêchant la réalisation des recettes issues des amendes transactionnelles au niveau de la DGM ;
- Prise en compte dans les charges communes les besoins de la DGM (eau, électricité et loyer).

4.4.9. En matière de Justice et Pouvoir judiciaire

- La nécessité de ressortir dans la nomenclature budgétaire les actes générateurs du secteur ;
- La nécessité de sécuriser les imprimés de valeur.

Fait à Kinshasa, le 30 juillet 2014

Le Secrétariat Technique